

COMMUNE DE SAINT-VERAN

Arrondissement de Briançon

Département des Hautes-Alpes

Compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 8 - Présents : 6 - Votants : 6

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 janvier à 18h00, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 17/01/2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Mathieu ANTOINE, Maire**.

Présents : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU

Excusés : Hervé GOUILLON, Florian COLLEY

Secrétaire : Sébastien PINZETTA

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2024. **Vote à l'unanimité.**

Restes à réaliser - budget principal commune : **Mathieu ANTOINE** rappelle qu'en dépense, il s'agit des sommes engagées pour lesquelles un bon de commande ou un devis ont déjà été signés avant le 31/12/2024 et doivent être fait avant le prochain budget 2025. Pour les recettes ce sont les subventions attribuées par arrêté. Au total, il y a 271 571,52€ de restes à réaliser en dépenses, et 547 419,50€ en recettes. **Mathieu ANTOINE** détaille les restes à réaliser aux conseillers municipaux en explicitant quelles opérations sont concernées : **en dépenses** local pompier, presbytère, signalétique, PVAP/PLU, maîtrise d'œuvre pour la maison communale **Romain MATHIEU**. **En recettes** : presbytère, signalétique, travaux divers. Des subventions sont en attente de versement pour les intempéries, celle de l'État et de la région. **Frédérique MARROU** rappelle les dégâts qui avaient été causés sur le chemin de la Madeleine et au pied du télésiège, qu'il faudra indiquer lors des travaux.

Restes à réaliser - budget maison du soleil : il n'y a que des recettes, qui sont les subventions pour le matériel d'observation qui ont été attribuées sur 2023 et 2024 par la région dans le cadre des contrats de parc, et qui représentent 11 250.00€.

DELIBERATIONS

1- RPOS Déchets 2023

Mathieu ANTOINE rappelle qu'il ne s'agit pas de voter pour ou contre mais de prendre acte du rapport, en pouvant toutefois rajouter des observations sur la délibération. Les conseillers présents mentionnent le besoin de collectes supplémentaires. En 2023, il y a eu 8 489 tonnes de déchets en déchetterie, en baisse face aux autres années. Moins de déchets ménagers mais plus d'emballages, de cartons et verres, en raison du tri qui a progressé. Le bilan est donc plutôt positif. **Mathieu ANTOINE** souhaite rappeler que dans le cadre de la tarification incitative, une réduction de 10% est possible en ayant un bac marron plastique pour le compost et un « stop pub » sur la boîte aux lettres. Pour les restaurateurs, une baisse de 20% est également possible. Le prix de la tonne à l'enfouissement explose, ce qui peut expliquer une augmentation de la redevance, sauf si on arrive à bien gérer cette nouvelle tarification incitative. **Mathieu ANTOINE** a averti plusieurs fois la CCGQ du besoin de redoubler de vigilance pour que les moloks soient vidés en temps et en heure, sans attendre que les mairies leur demandent d'intervenir. Le point d'apport de la poste n'a pas été souvent collecté durant les vacances de Noël et cela a été problématique. **Mathieu ANTOINE** a demandé plus de communication, des affiches pour indiquer que cela est strictement interdit de déposer des sacs au pied des conteneurs. Les affiches seront mises en place pour les vacances de février, indiquant également la sanction financière encourue. Certains propriétaires n'informent pas suffisamment leurs locataires sur ce nouveau fonctionnement. **Delphine MATHIEU** pense qu'il y a aussi un autre souci, que les gens qui n'ont pas la carte mettent finalement leurs déchets dans les

conteneurs emballages, et donc ces conteneurs débordent plus rapidement qu'avant. **Frédérique MARROU** demande s'il n'y avait pas aussi un système de QR code ? Oui, mais ce système suppose du réseau téléphonique suffisant pour accéder à l'application, et cela reste payant et freine donc les usagers. En majorité, dans les sacs déposés au pied des conteneurs, il n'y a pas de tri de fait.

Delphine MATHIEU se demande si c'est un manque d'information, ou de la mauvaise volonté ?

Frédérique MARROU rappelle que, si le tri n'est pas suffisamment effectué avec la tarification incitative, la redevance déchets va vraiment exploser. Dans tous les cas, elle va déjà augmenter en 2025, mais peut se stabiliser après. **Le CM prend acte de ce RPQS Déchets 2023, en rajoutant sur la délibération le besoin de vigilance de la CCGQ quant au ramassage régulier des conteneurs.**

2- Correspondant incendie et secours

Sébastien PINZETTA a soumis sa candidature afin d'être correspondant incendie et secours de la commune. Cela permet de rappeler la journée, ou ½ journée, d'information et formation citoyenne pour les premiers secours, incendie etc, à venir. Au prochain budget est d'ailleurs prévu, en investissement, l'achat de tuyaux et lances pour installer deux armoires disponibles dans le village pour intervenir en attendant les pompiers. **Sébastien PINZETTA** pense qu'une journée de formation, pour manier ce matériel, serait aussi à envisager. **Delphine MATHIEU** demande si le défibrillateur est révisé chaque année ? Oui pour celui de la mairie. **Mathieu ANTOINE** précise d'ailleurs qu'il n'y en a qu'un actuellement, dans le couloir de la mairie. Un autre lieu plus central, ou l'ajout d'un défibrillateur, pourrait d'ailleurs être réfléchi. **Vote POUR à l'unanimité.**

3 – Demandes de subventions maison de Romain

Afin de ne pas avoir un coût trop prohibitif, les travaux ne concerneraient que l'écurie et le rez-de-chaussée du caset. Le montant total s'élève à 289 260€, travaux et maîtrise d'œuvre compris, avec un plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	250 000 €	Etat (DETR) – 40 %	115 704 €
Maîtrise d'œuvre	30 875 €	Région – 10 %	28 926 €
Missions CT/CSPS	8 385 €	Département – 30 %	86 778 €
		Auto-financement communal	57 852 €
TOTAL HT	289 260 €		289 260 €
		TVA à la charge de la Commune	57 852 €

Vote POUR à l'unanimité.

4- Demandes de subventions transformation local pompier

Le département a déjà attribué une subvention en 2024. Le dossier avait été déposé auprès de l'État l'année dernière, mais refusé par ce dernier car financement important du presbytère en parallèle. La demande est donc renouvelée, avec des prix revus à la baisse. Le plan de financement est donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	125 000.00 €	Etat (DETR) – 40 %	57 516.30 €
Maîtrise d'œuvre	14 190.75 €	Département – 26 %	37 767.22 €
Missions CT/CSPS	4 600.00 €	Auto-financement communal – 34 %	48 507.23 €
TOTAL HT	143 790.75 €		143 790.75 €
		TVA à la charge de la Commune	28 758.15 €

Cela dépendra aussi du déficit de la régie. **Frédérique MARROU** demande si la subvention acquise par le département pourrait être transférée sur un autre dossier ? Non, cela n'est pas possible. **Vote POUR à l'unanimité.**

5- Demandes de subvention presbytère

Là encore le dossier avait été déposé en 2024. La subvention du département est également déjà acquise. Le dossier est renouvelé auprès de la région, sans certitude. Le montant total de l'opération n'a pas été modifié, mais l'État avait demandé à diviser l'opération en 2 tranches. Il convient donc de redéposer une demande auprès de l'état afin d'obtenir la deuxième tranche. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	956 784.20 €	Etat tranche 1 (acquise)	146 729.00 €
	107 180.00 €	Etat tranche 2 (demandée)	284 352.68 €
	13 800.00 €	Département TR 1&2 (acquise)	196 449.00 €
De la fondation du patrimoine		Région TR 1&2 (demandée)	100 000.00 €
		Auto-financement communal	350 233.52 €
TOTAL HT	1 077 764.20 €		1 077 764.20 €
		TVA à la charge de la Commune	215 552.84 €

Il est à noter que l'aide accordée par la fondation du patrimoine via la mission « Bern » (170 000 euros) n'est pas prise en compte dans ce plan de financement et viendra donc en déduction de l'auto-financement communal) ainsi que la collecte de dons en cours.

L'expert vient demain au presbytère ainsi qu'à la chapelle de la Chalp Ste-Agathe pour le diagnostic mэрule. **Vote POUR à l'unanimité.**

Questions diverses

Mathieu ANTOINE avait informé les conseillers précédemment d'un diagnostic de l'actif religieux de la commune, notamment l'église et la chapelle de la Chalp Ste-Agathe. A la suite de l'expertise de demain sur la mэрule de la chapelle de la Chalp Ste-Agathe, un cahier des charges va être rédigé, afin de lancer une consultation pour la restauration de la chapelle. Un diagnostic de l'état de l'église et du cimetière sera également lancé. Ces deux dossiers feront l'objet bien sûr de demandes de subventions.

Hier, et les jours précédents également, des dégradations ont eu lieu sur les pistes de ski de fond, par des piétons visiblement mécontents.

Pour rappel, la piste de la Chaumasse est une piste de ski de fond et non une piste multi-activités. Pour marcher à pied dans le suffi, il convient de démarrer de Ste-Luce. **Mathieu ANTOINE** a de nouveau demandé à la CCGQ de bien mettre en place les panneaux indiquant les pistes exclusivement réservées ski de fond, et les pistes alternatives. De plus, certaines personnes font du ski de fond sans s'acquitter du forfait, obligatoire. **Mathieu ANTOINE** précise qu'il n'hésitera pas à user de son pouvoir de police pour verbaliser les contrevenants.

Signalétique piétonne : le bi-mât au pied de la draye du Bouticari a été installé. Des retours ont été fait par des personnes mécontentes car leur établissement n'y est pas indiqué. Il avait été prévu, dans le plan de jalonnement, que les commerces situés directement sur la rue ne seraient pas explicitement indiqués, contrairement à ceux situés après la fontaine du Châtelet, puisque beaucoup de visiteurs ont tendance à s'arrêter là, sans aller jusqu'au quartier des Forannes. Après réflexion, il pourra être rajouté une lame indiquant « tous commerces retour parkings », ainsi que l'office du tourisme et le distributeur automatique dans le sens de l'église, pour les visiteurs provenant de la Madeleine. Mais il ne sera pas rajouté les établissements de manière nominative notamment pour ceux visibles de part et d'autre et situés directement sur la route.

Il est encore attendu des lames pour indiquer les établissements de la Cala. Le plan de jalonnement avait été validé et ne sera pas revu.

Les élus sont d'accord pour dire que cette nouvelle signalétique est bien plus claire et visible et néanmoins discrète.

Par ailleurs et pour rappel, les bâches, oriflammes etc. ne sont pas autorisées dans le village. Tout n'est pas parfait, mais tout ce qui est situé sur la rue principal du village fait l'objet d'une vigilance particulière du maire. Avec la nouvelle signalétique, il est demandé à ce que les publicités supplémentaires soient enlevées. Certaines choses ont pu être faites avant. Il conviendrait de ne pas en rajouter. Les enseignes sont autorisées sur les murs, mais soumises à autorisation préalable en mairie, visée par l'ABF.

Mathieu ANTOINE rappelle également qu'il y a des panneaux présents sur les parkings qui indiquent l'ensemble des commerces et établissements du village.

Après épuisement des questions diverses, **Mathieu ANTOINE** clôt le conseil municipal et se tourne vers le public pour des questions ou remarques.

Questions du public :

Olivier BERGE signale qu'il a accepté d'enlever son oriflamme devant son commerce comme **Mathieu ANTOINE** le lui avait demandé en amont. Il faut que chacun joue le jeu, notamment pour l'esthétique du village.

Par ailleurs, il voudrait renchérir sur les emballages. Les conteneurs ont des ouvertures très restreintes. Les emballages, des restaurateurs entre autres, ne rentrent pas dans les conteneurs. Tout comme les cagettes, et cela est problématique. Il propose un petit local collectif, et dès qu'il y en a trop, les faire descendre par la commune à la déchetterie. **Mathieu ANTOINE** rappelle qu'en effet, des zones tampons avaient été envisagées. Pour le moment, aucune solution satisfaisante n'a été trouvée. Toutefois, ce n'est pas de la compétence de la mairie de descendre les déchets des privés en déchetterie.

Également, s'il était possible de rajouter un point de compost à la madeleine, car celui de beaugard est quand même loin. **Mathieu ANTOINE** explique qu'il avait été envisagé un point vers les WC, mais cela avait été refusé par l'ABF. En tous cas la réflexion est toujours en cours pour trouver une zone correcte pour tous.

Olivier BERGE demande également ce qu'il en est concernant les moloks de la poste et du villard qui doivent être enlevés, est-ce que la CCGQ propose d'autres zones pour les remplacer ? **Mathieu ANTOINE** précise que non, mais il aimerait que le point du villard soit au moins conservé, agrandi pour pouvoir mettre un double tambour.

Olivier BERGE demande également s'il est judicieux, compte tenu du déficit de la régie, que le télésiège ait été ouvert le dernier jour des vacances, et le téléski du grand serre en pleine semaine au mois de janvier alors qu'il n'y a plus personne ?

Mathieu ANTOINE évoque la réunion prévue le 29 janvier entre la régie, l'ESF et les communes de Molines et St-Véran afin de faire un point et suivre la régie dans la gestion. Il serait intéressant de voir ce que cela coûte au mois de janvier.

Delphine MATHIEU demande si cela n'est pas aussi voulu pour que les tarifs soient au maximum ?

Frédérique MARROU explique qu'il y a également des obligations d'embauche au 9 janvier. Le risque est qu'il n'y ait plus de saisonniers après qui viennent puisque les contrats sont trop courts.

Mathieu ANTOINE informe que **Marc DAUBECH** arrête son contrat et démissionne mi-avril. Une offre d'emploi a donc été relayée. Tout en respectant cette décision, il regrette ce turn over important. Le maire et les élus mettent tout en œuvre pour offrir les meilleures conditions de travail (salaire, horaires, formation). C'est un investissement humain et financier qu'il faut renouveler.